

---

Réunion du 28 mai 2018  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

---

La séance est ouverte à 8 H 42 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER,  
Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER,  
Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES,  
Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERBS, M. ERNST, Mme GRAEF-ECKERT,  
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL,  
Mme JEANPERT, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER,  
Mme MOZZICONACCI, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON,  
Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. GALVANE, directeurs de mission, Mme CLIGNY, représentant Mme ACKER et Mme QUIETI, représentant M. NIESS

Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM, directeurs

M. GUG, conseiller du président, M. CALI, collaborateur du DGS

Mme BERNARDINI, M. BRECH, Mme BURCKEL, Mme VACHEY, secrétariat de l'Assemblée

**Excusés :**

Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), Madame Suzanne KEMPF (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN*), Monsieur Serge OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), Monsieur Etienne WOLF (*ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**Les rapports sont examinés selon l'ordre de passage suivant : N° CP/2018/115 à 122, 124, 125, 128 à 131, 133 à 135, 123, 126, 127, 132, 136 à 185, 187, 186 et 188.**

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, absents.*

**N° CP/2018/115    -    61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et l'ADEUS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de programme de travail partenarial 2018 de l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;
- décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre de ce programme ;
- approuve les termes du projet de convention financière pour 2018 à conclure avec l'ADEUS, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents.*

N° CP/2018/116 - 61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

**Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation  
d'un projet de convention financière pour 2018 à conclure  
entre le Département et le SYCOPARC**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 20 960 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 concernant précisément les actions suivantes :
  - . développer une politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis et éco-rénovation (9 410 €),
  - . déterminer des potentialités de redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs (7 800 €),
  - . améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les collégiens (3 750 €) ;
- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 75 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 de la mission culturelle, concernant précisément les actions suivantes :
  - . garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €),
  - . mettre en place une exposition collective et itinérante des 10 musées de la Conservation (10 000 €),
  - . en matière de médiation culturelle, développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc (19 950 €),
  - . impulser et favoriser le développement culturel du territoire du Parc (15 050 €) ;
- approuve les termes du projet de convention financière pour 2018, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir  
à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir  
à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir  
à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir  
à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND,  
Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER,  
Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents et Monsieur Vincent DEBES,  
sorti temporairement de salle à 8 H 44.*

N° CP/2018/117 - 60520 - *Subventions diverses*

**Proposition d'attribution d'une subvention de soutien aux actions 2018 de l'association Fond'Action Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de 5 500 Euros au titre de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/118 - 65510 - *Fonds de solidarité communale*

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 2 342 099,41 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux joints à la présente délibération ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents, ainsi que Monsieur Olivier BITZ et M. Denis SCHULTZ, sortis temporairement de salle à 8 H 46.*

N° CP/2018/119 - 65550 - *Fonds de développement local*

**Contrat Départemental - Territoire Sud - Fonds d'Attractivité et de Développement - Projet de la Maison du Pain d'Alsace à SELESTAT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat et de rénovation de la muséographie de son musée ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de la muséographie, de la mise en tourisme et de la vie associative ;
- décide d'attribuer une subvention de 70 800 € à l'Association de la Maison du Pain d'Alsace pour ce projet ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de rénovation, de développement et d'attractivité de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat à conclure entre l'association de la Maison du Pain d'Alsace, la Commune de Sélestat, la Communauté de communes de Sélestat et le Département du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre l'association de la Maison du Pain d'Alsace et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;
- autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/120 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Ernolsheim-Bruche qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente suggère d'actualiser les données relatives aux flux routiers sur la base des comptages réalisés en 2017.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents.*

N° CP/2018/121 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'URMATT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Urmatt qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente demande à la Commune en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental que dans le règlement du PLU, à l'article 3 de la zone N, les accès sur route départementale hors agglomération soient réglementés, en indiquant que "Toute création d'un accès sur la voirie départementale doit prendre en compte les impératifs de sécurité des usagers" et que "la création de tout nouvel accès hors agglomération devra recueillir l'accord préalable du gestionnaire et prévoir les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers".

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents.*

N° CP/2018/122 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de MACKENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Mackenheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente :

- suggère de compléter la partie Transports et déplacements du Rapport de présentation par l'ajout des cartes de trafic 2017 disponibles sur le site "Inforoute67" ;
- attire l'attention sur le risque pour la sécurité des usagers que représentera un trafic supplémentaire aux débouchés de la zone IAU (et IIAU à terme) au lieu-dit "Hinter den Gaerten" sur la rue de Bootzheim (RD 22), la circulation y étant déjà identifiée comme "à apaiser", et suggère que le projet d'extension urbaine, pour prendre en compte une nouvelle organisation de la voie dans une logique de conurbation avec Bootzheim, soit accompagné de mesures d'apaisement de la circulation à l'approche de ces carrefours ;

- préconise, dans le cadre du développement de l'activité du secteur de la déchetterie, que des améliorations soient apportées au carrefour existant en "tourne à gauche" sur la RD 468 (aménagement d'îlots en bordures) pour permettre la traversée en sécurité des piétons et cycles ;
- fait part d'une discordance sur la largeur de la piste cyclable envisagée le long de la RD 468 : d'une largeur de 10 m dans le document des Orientations d'aménagement et de programmation contre 5 m dans la liste des emplacements réservés.

Concernant le Règlement du PLU arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que :

- soient explicitement autorisés les travaux d'aménagement d'entretien et de sécurisation des voies ouvertes à la circulation publique (notamment en zone Ab) ;
- soient inscrites les dispositions indiquant que "tout accès sur la voirie départementale doit prendre en compte les impératifs de sécurité des usagers et qu'aucun accès direct sur la voirie départementale hors agglomération ne sera autorisé" (notamment en zone A et N) ;
- soient pris en compte les reculs des constructions par rapport à l'axe de la RD 468 hors agglomération, à savoir : 25 m pour les habitations et 20 m pour les autres constructions ;
- le recul de 35 m figurant à l'article 6 de la zone Aj soit défini par rapport à l'axe de la RD 468 (et non RD 424).

Enfin, concernant les alignements d'arbres le long des routes départementales, la Commission Permanente demande le retrait de leur classement en Espace boisé classé ; d'une part, parce que la "loi pour la reconquête de biodiversité, de la nature et des paysages" assure dorénavant une protection renforcée et adaptée de ces alignements le long des voies de circulation et, d'autre part, parce que ce classement pourrait compromettre certaines opérations d'entretien ou d'aménagement, notamment en matière de sécurité ou de réalisation d'itinéraires cyclables.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents et Monsieur Bernard FISCHER, sorti temporairement de salle à 8 h 55.*

N° CP/2018/124 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Réalisation d'une liaison entre la RD1420 et la RD392 à DORLISHEIM et MUTZIG - Proposition de projet de convention à conclure entre le Département et les Communes de DORLISHEIM et MUTZIG actant les modalités techniques et financières de réalisation de l'opération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte de l'acceptation de la participation par les deux Communes à hauteur de 30 % du coût HT réel de l'opération, pour l'aménagement de la liaison RD 1420-RD 392 à DORLISHEIM et MUTZIG, répartie de la façon suivante :
  - . Commune de MUTZIG : 17 % du coût HT réel de l'opération,
  - . Commune de DORLISHEIM : 13 % du coût HT réel de l'opération ;
- approuve les termes du projet de convention de cofinancement pour l'aménagement de la liaison RD 1420-RD 392 à DORLISHEIM et MUTZIG à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de DORLISHEIM et la Commune de MUTZIG ;
- autorise le président à signer cette convention de cofinancement.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/125 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO)  
Proposition de projet de convention de fonds de concours à conclure avec l'Eurométropole de STRASBOURG pour le versement du solde de sa participation aux études réalisées jusqu'au 1er janvier 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte de la participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 596 833,85 € HT, soit 1/3 du coût total hors taxes des études conduites pour la réalisation de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest par le Département du Bas-Rhin, du 1er janvier 2004 au 1er janvier 2017, date de transfert de compétence ;
- approuve les termes du projet de convention de fonds de concours concernant la Voie de Liaison Intercommunale Ouest à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- autorise le président à signer cette convention de fonds de concours.

Adopté à l'unanimité



N° CP/2018/128 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Itinéraire cyclable RD5 entre STOTZHEIM et KERTZFELD.  
Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de  
KERTZFELD pour le versement d'une indemnité relative aux  
travaux de boisement compensateur - Proposition  
d'approbation du projet de convention à conclure avec cette  
Commune pour permettre le versement de cette indemnité.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la prise en charge financière par le Département du Bas-Rhin de l'indemnité correspondant aux travaux de boisement compensateur imposés à la Commune de Kertzfeld pour un montant de 11 040,00 € à verser par le Département à la Commune de Kertzfeld ;
- approuve en conséquence les termes du projet de convention à conclure entre la Commune de Kertzfeld et le Département ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/129 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public  
routier départemental par d'autres collectivités - Proposition  
de conclusion d'une convention de financement de la TVA  
entre le Département, la Communauté de Communes SAUER  
PECHELBRONN et la Communauté de Communes de l'OUTRE  
FORET**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure les conventions de financement de la TVA avec les collectivités figurant dans le tableau joint à la présente délibération selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/130 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Proposition de désignation de certaines collectivités comme  
maîtres d'ouvrage uniques pour l'aménagement de routes  
départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans le tableau joint à la présente délibération, de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Commune

de Betschdorf comme maître d'ouvrage unique du réaménagement de la rue Principale RD 243 – à Schwabwiller, la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour le réaménagement de la rue du Général De Gaulle - RD 47 – à Geudertheim et la Communauté de Communes de Hannau – La Petite Pierre, pour le réaménagement du boulevard Koch – RD 24 – à Bouxwiller ainsi que pour le réaménagement de la rue des Champs – RD 919 - à Wimmenau, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;

- approuve les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n° CP/2012/54 du 9 janvier 2012 ;
- autorise son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/131 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de répartition de la redevance communale et départementale des mines (exercice 2017)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter à l'opération figurant dans le tableau joint à la présente délibération, le montant de 10 679,75 € provenant de la redevance des mines de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Bernard FISCHER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents, ainsi que Monsieur Olivier BITZ et M. Denis SCHULTZ, sortis temporairement de salle à 9 H 02.*

**N° CP/2018/133 - 74010 - Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale**

**Proposition d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département, l'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace et la Fédération des Industries d'Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace et de la Fédération des Industries d'Alsace figurant en annexe jointe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention partenariale jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/134 - 74530 - Gestion de l'eau**

**Propositions de projets de Conventions SATESA/MDMO à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de conventions annuelles relatives au fonctionnement du Service d'Acquisition, de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement et de la Mission "Déchets et Matières Organiques" ;
- autorise par ailleurs son président à signer ces conventions à intervenir entre le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Olivier BITZ, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents.*

**N° CP/2018/135 - 44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'engagement du Département en faveur de l'accueil de jeunes en service civique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de déposer un dossier auprès de l'Agence du Service Civique en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément du Département du Bas-Rhin au titre de l'engagement de service civique ;

- d'accueillir, au titre d'un engagement de service civique, des jeunes de 16 à 25 ans ou de 16 à 30 ans s'ils sont en situation de handicap, dans la limite de 50 volontaires pour des missions d'intérêt général telles que définies à l'article L.120-1 -I. du code du service national ;
- que les missions effectuées par les jeunes volontaires en service civique dans les services du Département devront notamment couvrir les champs suivants :
  - . solidarité et lutte contre l'exclusion,
  - . éducation à la santé et promotion de la santé des jeunes,
  - . éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives,
  - . pédagogie du développement durable,
  - . mémoire et citoyenneté.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la demande de renouvellement d'agrément.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Olivier BITZ, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents et Madame Nicole THOMAS, sortie temporairement de salle à 9 H 09.*

**N° CP/2018/123    -    70000 - Modernisation du réseau routier**

### **Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de DETTWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Dettwiller qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente rappelle que la suppression du passage à niveau n'est pas inscrite dans le plan d'investissement départemental, le Plan territoires connectés et attractifs, à réaliser d'ici 2021 ; en effet, aucun des signataires (Région, Etat, SNCF, RFF et Département du Bas-Rhin) de la convention 2007-2017 échue ne s'est manifesté et aucune étude n'a été menée dans ce cadre.

Concernant le Règlement du PLU arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que :

- soient explicitement autorisés les travaux d'aménagement d'entretien et de sécurisation des voies ouvertes à la circulation publique (notamment en zones A et N) ;
- soient inscrites pour les zones concernées la disposition indiquant que « la création de tout nouvel accès sur la voirie départementale hors agglomération devra recueillir l'accord préalable du gestionnaire et prévoir les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers » ;
- soient pris en compte les reculs des constructions par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération dans les zones UE et UX, à savoir : 25 m pour les habitations et 20 m pour les autres constructions, pour la RD 421 ; 15 m pour toute construction, pour les autres routes départementales.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/126 - 70510 - - Modernisation du réseau routier**

**Travaux d'aménagement sur la RD121 en traverse de NEHWILLER - Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter de 35 435,29 € TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n° 2015/132 conclue le 03 aout 2015 entre la Commune de Reichshoffen et le Département à hauteur de 108 847, 38 € TTC, portant ainsi le total de l'engagement du Département à 144 282,67 € ;
- approuve les termes du projet d'avenant N° 1 à cette convention, qui contractualise la décision de cette augmentation, joint à la présente délibération ;
- autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/127 - 70510 - - Modernisation du réseau routier**

**Travaux d'aménagement sur la RD503 (rue Principale) en traverse de WINGEN - Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter de 12 000,00 € TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n° 2013/038 conclue le 19 mars 2013 entre la Commune de Wingen et le Département à 127 000 € portant ainsi le montant total des engagements du Département à 139 000 € TTC ;

- approuve les termes du projet d'avenant N° 1 à cette convention joint à la présente délibération, qui contractualise la décision de cette augmentation ;
- autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/132 - 70530 - Entretien courant du réseau routier**

**Proposition d'approbation d'une convention portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département et la Commune de WOLSCHHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Commune de Wolschheim joint à la présente délibération et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents, ainsi que Monsieur Denis HOMMEL, sorti temporairement de salle à 9 H 13.*

**N° CP/2018/136 - 51030 - Bilinguisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes associatives bilingues des écoles de son réseau**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit), une subvention de 180 000 € pour le financement de 9 classes hors contrat pour l'année scolaire 2017/2018 et une subvention de 20 000 €, à titre exceptionnel en 2018, pour soutenir le fonctionnement de l'association en lien avec l'audit organisationnel ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat 2018 à conclure entre le Département et l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit), annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention de partenariat.

Les subventions seront versées en une fois sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur, à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents.*

**N° CP/2018/137   -   51030 - Bilinguisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle et d'approbation d'un projet de convention financière**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 66 500 € à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle qui sera versée selon les modalités prévues dans la convention financière 2018 ;
- approuve les termes de la convention financière 2018 à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle dont le projet est joint à la présente délibération ;
- autorise le président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents.*

**N° CP/2018/138 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2018 à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/139 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions pour l'organisation de classes de découverte, pour un montant de 37 990,00 € aux collèges publics et de 8 376,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Denis SCHULTZ, absents, ainsi que Monsieur Eric ELKOUBY, temporairement de salle à 9 H 18.*



N° CP/2018/140 - 52010 - *Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics*

**Proposition de protocole transactionnel à conclure avec la Société CBA dans le cadre de l'opération de mise en place de l'isolation thermique extérieure et de rénovation de l'étanchéité au collège "Martin Schongauer" à OSTWALD**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du versement par le Département du Bas-Rhin à la Société CBA d'une indemnité forfaitaire, dont le montant forfaitaire s'élève à : 1 684,80 € TTC ;
- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération et autorise son président à le signer.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents.*

N° CP/2018/141 - 52030 - *Equipement matériel et mobilier des collèges publics*

**Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 121 999,60 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux annexés ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le collège Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder pour l'acquisition d'un véhicule de service nécessaire à la télérestauration du collège ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention financière ;
- décide exceptionnellement et par dérogation au règlement financier du Département, d'attribuer une avance financière au collège Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder d'un montant de 27 565 € en 2018, dès que la délibération attributive de la subvention est exécutoire.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absent, ainsi que Monsieur Jean-Louis HOERLE, sorti temporairement de salle à 9 H 22.*

**N° CP/2018/142    -    52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 287 378,89 €, soit :

- 21 800 € pour couvrir les dépenses réelles de viabilisation 2017 des collèges suivants :
  - . BRUMATH : 12 300 € ;
  - . SELESTAT Jean Mentel : 1 500 € ;
  - . STRASBOURG Lezay Marnésia : 8 000 € ;
- 14 000 € au collège Jean Mentel de Sélestat au titre des dépenses prévisionnelles d'entretien 2018 ;
- 3 386,80 € au collège Louis Pasteur de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 2ème semestre 2017 ;
- 222 589 € en faveur des 89 collèges publics du Bas-Rhin pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2018 (janvier à août), à savoir un montant forfaitaire de 2 501 € par collège, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- 25 603,09 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- . HAGUENAU Kléber : 4 753,73 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;
- . NIEDERBRONN LES BAINS Charles Munch : 2 305,20 € (réserve froide de la demi-pension) ;
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 4 134,56 € (dont 1 537,56 € pour la réparation du bain marie et du four et 2 597 € pour l'acquisition de matériel de secourisme) ;
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 2 176,80 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

- . CHATENOIS des Châteaux : 2 622 € (vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;
- . RHINAU des Deux Rives : 1 740 € (aménagement du plancher du véhicule de service) ;

Eurométropole :

- . MUNDOLSHEIM Paul-Emile Victor : 7 870,80 € (hotte, vitrine du self, armoire à chariot et lave-vaisselle de la demi-pension).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/143 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'une convention de groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires régionaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe de l'acquisition, de la mise en œuvre et du déploiement d'un outil de gestion et de pilotage de la restauration scolaire unique aux lycées publics de la Région et aux collèges publics des Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Meurthe et Moselle ;
- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin au groupement de commande dénommé "Groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires du Grand Est" ;
- approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande, joint en annexe à la présente délibération, dénommé "Groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires du Grand Est" ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/144 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de logements de service**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des logements inoccupés aux collèges Sophie Germain à Strasbourg et Marcel Pagnol à Wasselonne aux bénéficiaires désignés en annexe à la présente délibération, et selon les modalités figurant dans ce tableau ;
- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logement de service correspondants ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/145 - 62510 - *Création et diffusion culturelles*

**Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions dans le domaine de la diffusion culturelle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 761 560 €, répartis comme suit :

- subventions concernant les projets de portée départementale : 87 700 € ;
- subventions concernant les festivals à fort rayonnement : 118 400 € ;
- subventions concernant les projets de portée locale : 89 700 € :
  - . Territoire de l'Eurométropole : 51 150 €,
  - . Territoire Nord : 8 300 €,
  - . Territoire Sud : 22 750 €,
  - . Territoire Ouest : 7 500 € ;
- subventions concernant les relais culturels : 465 760 €

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé après que la délibération soit devenue exécutoire ;
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association de la "Maison des Arts et de la Culture", Relais culturel de Bischwiller ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Relais culturel de Haguenau" ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Athic", Relais culturel d'Obernai ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "La Castine", Relais culturel de Reichshoffen ;
- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, l'association "La Castine" et la Commune de Niederbronn-Les-Bains ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Rohan", Relais culturel de Saverne ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Décibulles.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

La Commission Permanente du Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/146 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières et d'objectifs dans le domaine de la transmission artistique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 286 180 € réparti comme suit :
  - . subventions concernant les projets de portée départementale : 29 700 € ;
  - . subventions concernant les projets de portée locale : 92 600 €
    - Territoire Nord : 14 000 €,
    - Territoire de l'Eurométropole : 62 300 €,
    - Territoire Ouest : 13 800 €,
    - Territoire Sud : 2 500 € ;
  - . subventions concernant les centres de ressources : 163 880 €.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé après que la délibération soit devenue exécutoire ;
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et l'association ADIAM 67,
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Artefact PRL,

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Jazzdor,
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Alsace Cinémas,
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Pôle Sud.

La Commission Permanente du Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/147 - 64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau**

**Proposition d'approbation d'une convention de mécénat de compétences à conclure entre le Vaisseau et ALTRAN Technologies**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention de mécénat, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin avec la société ALTRAN Technologies ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents, ainsi que Madame Catherine GRAEF-ECKERT, sortie temporairement de salle à 9 H 27.*

**N° CP/2018/148 - 65010 - Soutien à la pratique sportive**

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et aux manifestations sportives - Proposition d'attribution d'aides pour 2018 aux comités départementaux sportifs et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure avec les comités sportifs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 456 133,50 € selon la répartition suivante :

- 146 973,50 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints à la présente délibération ;
  - . 6 000,00 € à l'Association Courses de STRASBOURG Europe ;
  - . 8 500,00 € au District Alsace Football,
  - . 1 500,00 € à l'Union Sportive de SARRE UNION,
  - . 13 200,00 € au Comité départemental d'Escrime ;
  
- 279 960,00 € aux Comités départementaux ci-dessous :
  - . 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin,
  - . 11 880 € pour le comité d'Athlétisme,
  - . 13 460 € pour le comité de Badminton,
  - . 8 500 € pour le comité de Basket-ball,
  - . 48 000 € pour le district d'Alsace Football,
  - . 15 840 € pour le comité de Gymnastique,
  - . 13 460 € pour le comité d'Haltérophilie,
  - . 25 000 € pour le comité de Handball,
  - . 19 000 € pour le comité de Judo,
  - . 13 460 € pour le comité de Natation,
  - . 23 760 € pour le comité de Rugby,
  - . 1 580 € pour le comité de Sport Adapté,
  - . 7 000 € pour le comité de Sport pour Tous,
  - . 14 250 € pour le comité de Tennis de Table,
  - . 23 760 € pour le comité de Tennis,
  - . 14 250 € pour le comité de Tir,
  - . 3 000 € pour le comité de Volley-Ball,

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes :

- une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;
  
- en une seule fois pour 1 580 € au retour de la convention signée par le Comité Départemental de Sport Adapté du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelles à conclure avec le comité d'escrime.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et :

- . l'Avant-Garde du Rhin,
- . le comité d'Athlétisme,
- . le comité de Badminton,
- . le comité de Basket-ball,
- . le comité d'Escrime,
- . le district d'Alsace Football,
- . le comité de Gymnastique,

- . le comité d'Haltérophilie,
- . le comité de Handball,
- . le comité de Judo ,
- . le comité de Natation,
- . le comité de Rugby,
- . le comité de Sport Adapté,
- . le comité de Sport pour Tous,
- . le comité de Tennis de Table,
- . le comité de Tennis,
- . le comité de Tir,
- . le comité de Volley-Ball,

et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/149 - 65030 - Sports de nature (PDESI)**

**Proposition d'attribution d'aides pour 2018 aux comités départementaux sportifs et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure avec les comités sportifs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 16 700 € aux comités sportifs ci-dessous :

- . 3 300 € pour le comité de Canoë- kayak,
- . 3 500 € pour le comité d'Etudes et Sports Sous-marins,
- . 9 900 € pour le comité de Montagne et Escalade,

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, selon les modalités suivantes :

- . une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60 % du montant prévisionnel de la contribution ;
- . les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières, joints en annexe à la présente délibération, à conclure pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et :

- . - le comité de Canoë- Kayak,
- . - le comité d'Etudes et Sports Sous-marins,
- . - le comité de Montagne et Escalade,

et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité



\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absent, ainsi que Monsieur Vincent DEBES, sorti temporairement de salle à 9 H 30.*

**N° CP/2018/150 - 22040 - Création extension et réhabilitation des établissements et équipements**

**Proposition d'attribution d'une subvention en faveur d'une opération d'investissement d'EHPAD et d'approbation du projet de convention y afférent**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 015 000 € au bénéficiaire figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de financement joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/151 - 60540 - Silver Développement**

**Appel à manifestation d'intérêt "Territoire d'Innovation de Grande Ambition"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de participer à la candidature portée par l'Eurométropole de Strasbourg à l'appel à projets "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" lancé par l'Etat ;
- approuve les termes du projet d'accord de consortium, joint en annexe à la présente délibération, visant à organiser les relations entre les partenaires dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature à la deuxième phase de l'appel à projets Territoire d'Innovation – Grande Ambition lié au projet « Santé en mouvements, une ambition partagée » ;
- autorise son président à signer l'accord de consortium dans le cadre de la candidature "La santé en mouvements, une ambition partagée" porté par l'Eurométropole de Strasbourg ;

- autorise son président à signer l'accord de consortium dans le cadre de la candidature "La santé en mouvements, une ambition partagée" porté par l'Eurométropole de Strasbourg ;

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés.*

**N° CP/2018/152    -    73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 324 487,11 € :

- 226 895,22 € TTC à OPUS 67 pour l'adaptation de 111 logements dont 74 sont situés sur le territoire de l'EMS et 37 situés hors du territoire de l'EMS ;
- 31 452,49 € TTC à HABITAT DE L'ILL pour l'adaptation de 17 logements situés sur le territoire de l'EMS ;
- 35 139,37 € TTC à HABITATION MODERNE pour l'adaptation de 17 logements situés sur le territoire de l'EMS ;
- 23 694,72 € TTC à FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM pour l'adaptation de 11 logements situés à Schiltigheim ;
- 7 305,31 € TTC au FOYER DE LA BASSE BRUCHE, pour l'adaptation de 2 logements situés rue du Mal de Lattre de Tassigny et 4, rue Frédéric Chopin à Mutzig.

Elle approuve également les termes des projets de conventions financières à intervenir, annexés à la présente délibération, et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/153 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

**Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes en situation de handicap et/ou âgées en perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 31 202,69 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/154 - 31030 - *Insertion professionnelle*

**Propositions d'actions départementales cofinancées par le Fonds Social Européen**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer, en qualité d'autorité gestionnaire du FSE, une subvention au titre du Fonds Social Européen d'un montant de 1 044 250 €, correspondant à 50 % du total des dépenses éligibles de 2 088 500 €, au bénéfice du Département du Bas-Rhin pour l'opération de "mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA" menée de 2017 à 2019 par son équipe emploi, ventilée comme suit : 376 250 € en 2017, 334 000 € en 2018 et 334 000 € en 2019 ;
- d'attribuer, en qualité d'autorité gestionnaire du FSE, une subvention au titre du Fonds Social Européen d'un montant de 224 250 €, correspondant à 50 % du total des dépenses éligibles de 448 500 €, au bénéfice du Département du Bas-Rhin pour l'opération d'assistance technique aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Social Européen de 2017 à 2019, ventilée à hauteur de 74 750 € par an ;
- d'approuver en qualité d'autorité gestionnaire du FSE et en qualité de bénéficiaire d'aides au titre du FSE, les termes du projet de convention type joint en annexe à la présente délibération et autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/155 - 31030 - - *Insertion professionnelle*

**Rapport d'exécution FAPI des actions conventionnées entre septembre 2017 et juin 2018 et proposition d'actions septembre 2018 - juin 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte du rapport d'exécution du bilan des actions réalisées dans le cadre du FAPI de septembre 2017 à juin 2018 joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant financier 2018 selon le modèle annexé à la présente délibération étant précisé que le montant définitif de la dotation d'Etat ne sera connu qu'au premier semestre 2018, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision et autoriser le président du Département à signer cet avenant ;
- décide d'approuver les propositions d'actions du FAPI pour la période de septembre 2018 à juin 2019, telles que décrites dans le paragraphe 4 du présent rapport ;
- autorise son président à mettre en œuvre les actions décidées pour la programmation de septembre 2018 à juin 2019.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Jean-Philippe MAURER et Monsieur Philippe MEYER, sortis temporairement de salle à 9 H 46.*

**N° CP/2018/156 - 31030 - - Insertion professionnelle**

**Proposition de financement d'actions concernant la programmation 2017 - 2018 par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer au titre de l'action "l'engagement citoyen comme vecteur de socialisation : "les maisons de l'engagement" une subvention d'un montant total de 40 000 € à Caritas ;
- d'attribuer au titre de l'action "l'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement" une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association ARSEA Espérance ;
- d'attribuer au titre de l'action "la lutte contre le décrochage scolaire" une subvention d'un montant de 19 000 € à Unis Cité ;
- d'attribuer au titre de l'action "le logement comme vecteur d'intégration sociale : le développement du logement accompagné pour des publics cibles : jeunes majeurs étrangers et jeunes réfugiés de 18 à 25 ans" une subvention d'un montant de 161 160 € à l'association Foyer Notre Dame ;
- d'attribuer au titre de l'action "la maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension" une subvention de 30 210 € à l'association Contact et Promotion pour accompagner 24 jeunes mineurs pris en charge par le service de protection de l'enfance ;

- d'attribuer au titre de l'action "la préparation ultime à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement" une subvention de 13 738 € à la commune de Wangen ;
- d'attribuer au titre de l'action "la maîtrise de la langue allemande", une subvention d'un montant de 15 000 € au GRETA ;
- d'attribuer au titre de l'action "le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement vers le bénévolat" une subvention d'un montant de 24 000 € qui se répartit ainsi :
  - . . 12 000 € à l'association l'Atelier,
  - . . 12 000 € à l'association le Droit au Travail/Réussir ;
- d'approuver les termes des projets des conventions financières à conclure respectivement avec Caritas, ARSEA Espérance, Unis Cité, l'Association Foyer Notre Dame, la Commune de Wangen, le GRETA, l'Atelier, Travail-Réussir joints en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les projets de convention financière, à conclure entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Jean-Philippe MAURER, absent.*

**N° CP/2018/157   -   31030 - - Insertion professionnelle**

**Proposition de participation au comité de pilotage de l'accord cadre régional Grand Est relatif à l'Insertion par l'Activité Economique conclu entre l'Etat, Pôle Emploi, la Région, les Départements et les réseaux régionaux de l'Insertion par l'Activité Economique et autorisation de signature de l'avenant à cet accord.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise le Département à intégrer le comité de pilotage mis en place pour assurer le suivi de l'accord cadre régional Grand Est relatif à l'Insertion par l'Activité Economique conclu entre l'Etat, Pôle Emploi, la Région, les Départements et les réseaux régionaux de l'Insertion par l'Activité Economique ;
- approuve et autorise son président à signer l'avenant à cet accord.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/158 - 31050 - *Equipements sanitaires et sociaux*

**Proposition d'attribution de subventions en faveur de trois associations : Le Club des Jeunes l'ETAGE, LA BANQUE ALIMENTAIRE ainsi que LES RESTAURANTS DU COEUR dans le domaine de l'insertion, et d'approbation des projets de conventions afférents**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total 369 833,14 € aux associations figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;
- approuve les termes des projets de conventions de financement joints à la présente délibération ;
- autorise le président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/159 - 31060 - *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion*

**Financement 2017 des services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer pour un montant global de 15 567, 84 € au bénéfice des services mandataires judiciaires, réparti conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/160 - 31060 - *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion*

**Proposition d'attribution de subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 003 € pour 2018 à l'ensemble des associations, réparties conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention financière, en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/161 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux : bilan des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) 2017 et proposition de fixation des loyers 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte des 35 agréments relatifs aux prêts locatifs sociaux (PLS) déposés par des investisseurs privés et des 35 agréments PLS octroyés par décision du Président du Conseil Départemental à des bailleurs sociaux, pendant l'année 2017, dont la liste est annexée dans le tableau joint à la présente délibération ;
- décide de définir pour les conventions APL (aide publique au logement) relatives aux PLS et conclues après le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les loyers plafonds mensuels de la manière suivante : loyer au m<sup>2</sup> calculé plafonné à 8,34 € en zone B1, 8,08 € en zone B2 et 8,08 € en zone C.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/162 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création de trois logements locatifs sociaux communaux à ROTHAU et approbation d'un projet de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 41 700 € à la Commune de Rothau dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et la Commune de Rothau, joint à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/163 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Accession sociale à la propriété et adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie - Proposition d'attribution de subventions à des particuliers à ERGERSHEIM et à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 15 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau joint à la présente délibération dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67" ;

- approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/164 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat situées à GEUDERTHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer trois agréments définitifs partiels à Pierres et Territoires de France Alsace dans le cadre de la construction location-accession de neuf logements collectifs situés rue des Grives à Geudertheim ;
- approuve, les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et Pierres et Territoires de France Alsace, pour trois agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, Pierres et Territoires de France Alsace, dans le cadre d'une opération de location-accession située à Geudertheim.

Elle autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/165 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7 548,30 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité



N° CP/2018/166 - 73040 - *Autres opérations pour l'aide à la pierre*

**PDH - Proposition de financement et d'approbation de projets de conventions financières pour l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire d'action Nord du Bas-Rhin**

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de financer pour un montant maximum de 10 668 € les travaux prescrits sur les habitations des riverains concernés par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), à savoir 7 872 € maximum pour les habitations concernées par le PPRT DOW FRANCE à Lauterbourg et 2 796 € pour les habitations concernées par le PPRT RHONE GAZ à Herrlisheim, conformément aux projets de convention annexés à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes des projets de convention annexés à la présente délibération et d'autoriser son président à les signer ;
- décide que le Département pilote l'instruction et l'accompagnement des propriétaires durant la phase de travaux ;
- décide que la consignation des financements sera effectuée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les dispositions prévues dans lesdites conventions ;
- décide de verser ce montant à la Caisse des Dépôts et Consignations selon les dispositions prévues dans lesdites conventions ;
- autorise le président ou ses représentants, à signer les actes juridiques et administratifs liées à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/167 - 73040 - *Autres opérations pour l'aide à la pierre*

**PDALHPD-Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) - Proposition de reconduction de trois projets de conventions de partenariat à conclure respectivement avec la Confédération Nationale du Logement (CNL), l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF) et l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement des ménages occupant un logement non-décent**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les aides suivantes pour le renouvellement d'une action d'accompagnement des ménages dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) pour l'année 2018 :
  - . une subvention maximale de 6 840 € à la fédération du Bas-Rhin de la Confédération Nationale du Logement pour une intervention auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence,

- . une subvention maximale de 6 840 € à l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence,
  - . une subvention de 6 000 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des propriétaires occupants très défavorisés pour accompagner la sortie de leur logement de la situation de non-décence ou d'infraction au règlement sanitaire départemental ;
- approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution à conclure entre le Département et, respectivement, la fédération du Bas-Rhin de la confédération nationale du logement, l'union départementale de la confédération syndicale des familles et l'association AVA habitat et nomadisme, tels que présentés en document joint à la présente délibération ;
  - autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés.*

**N° CP/2018/168    -    73520 - Autres opérateurs de l'habitat**

**PDH - Proposition d'attribution de subventions à la Fondation Saint Thomas pour la réalisation d'une résidence seniors et d'une résidence juniors a MUNDOLSHEIM - Rue de Strasbourg, en lien avec l'Association "Entraide Le Relais"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à la Fondation Saint-Thomas les subventions suivantes :
  - . 51 000€ pour le projet de résidence juniors (17 logements),
  - . 54 000€ pour le projet de résidence seniors (18 logements).

Ces projets sont localisés à MUNDOLSHEIM, rue de Strasbourg ;

- approuve les termes des deux projets de conventions d'attribution de subventions et de réservation de logements sociaux, joints à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces conventions à conclure sur cette base entre le Département et la Fondation Saint Thomas.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/169 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition à MERTZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L.3213-1 du CGCT, de l'acquisition de 2 parcelles de terrain situées à Mertzwiller et cadastrées sous-section 18 n°57 de 8,63 ares et sous-section 25 n°5 de 10,30 ares, moyennant le versement au propriétaire et/ou exploitant concernés d'une indemnité totale de 1 383,02 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/170 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière RD 77 à ROTT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L.1311-14 du CGCT, de l'acquisition des parcelles de terrain situées à Rott, cadastrées en section 9 n° 323 avec 0,23 are au prix de 10,35 €, et n° 326/153 avec 0,15 are au prix de 6,75 € ;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces acquisitions, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/171 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de cession foncière à HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert des parcelles cadastrées en section LC n° 80/14, 84/15, 88/16, 98/22, 100/23, 102/24, 104/25, 108/26, 111/27, 114/28, 144, 154, 123/33, 127/34, 137/42, 139/43, 143/44 et en section ZB n°132/04, 136, 140/08, 142, sises sur le territoire de la Commune de Haguenau, pour une contenance totale de 84,03 ares à la Ville de Haguenau, à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/172 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition d'un terrain à GOTTESHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L.3213-1 du CGCT, de l'acquisition d'une parcelle de terrain située à GOTTESHEIM et cadastrée sous-section 5 n° 337 avec une surface de 1,73 are, moyennant le versement au propriétaire et/ou exploitant concernés d'une indemnité totale de 177,95 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/173 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de parcelles pour sécurisation d'une intersection à WALDHAMBACH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 4 n° 17 à Waldhambach, d'une contenance de 18,05 ares au prix de 902,50 € ;
- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 4 n° 1/18 à Waldhambach, d'une contenance de 2,20 ares au prix de 110,00 € ;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/174 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière à HANDSCHUHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert des parcelles situées sur le territoire de la Commune de Handschuheim et cadastrées en section 18 n° 244/0.1 d'une contenance de 32,48 ares , n° 242/1 d'une contenance de 3,62 ares et en section 3 n° 164/65 d'une contenance de 7,15 ares, soit au totale de 43,25 ares, au profit de la Commune de Handschuheim, à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/175 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière à RATZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section C n° 979 à Ratzwiller, d'une contenance de 0,15 are, au prix de 150 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/176 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière à TRUCHTERSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert des parcelles sises sur le territoire de la Commune de Truchtersheim et cadastrées en section 24-01 n° 122/50 de 15,11 ares et n° 125/29 de 0,10 are, pour une contenance totale de 15,21 ares au profit de la Commune de Truchtersheim, à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/177 - 00000 - Administration générale**

**Proposition de cession à GEISPOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession, au profit de la société HE INVEST, des parcelles cadastrées sous-section 36 n° 277, n° 279 et n° 284 à Geispolsheim, d'une surface totale de 22,00 ares, au prix de 121 000 € ;
- décide que l'acte sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par la société HE INVEST ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié concernant la cession des parcelles susvisées.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/178 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière à MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 9 n° 362/95 avec 0,25 are au prix de 250 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, sortie temporairement de salle à 9 H 57.*

**N° CP/2018/179   -   70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière à WANGEN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert des parcelles sises sur le territoire de la Commune de Wangen et cadastrées en section B n° X/0.613 de 18,79 ares, et n° X/DP d'environ 9 ares, en section A n° X/0.2108 de 41,98 ares et n° X/DP d'environ 10,40 ares au profit de la Commune de Wangen pour son domaine public, à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

M. BIERRY, en sa qualité de président de l'ADIRA, ne peut participer au débat, ni au vote du rapport N° 180, portant sur la proposition de renouvellement d'un projet de convention de location de locaux à l'ADIRA

Mme Marie-Paule LEHMANN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente préside les débats et le vote suite à la présentation du rapport.

(La séance se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN,  
Cinquième Vice-présidente du Conseil Départemental)

\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. Frédéric BIERRY, Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, absente, ainsi que Monsieur Olivier BITZ, quittant définitivement la salle à 9 H 57.*

**N° CP/2018/180 - 03025 - Location**

**Proposition de renouvellement d'un projet de convention de location de locaux à l'ADIRA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'appliquer un loyer annuel d'un montant de 125 950 € pour les locaux loués à l'ADIRA ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIRA ;
- autorise Monsieur Yves SUBLON, Conseiller départemental, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

Après le vote de ce rapport, M. BIERRY rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

(La séance reprend sous la présidence de M. Frédéric BIERRY,  
Président du Conseil Départemental)

\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, Monsieur Olivier BITZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, absents, ainsi que Madame Chantal JEANPERT et Madame Marie-Paule LEHMANN, sorties temporairement de salle à 9 H 58.*



N° CP/2018/181 - 00000 - Administration générale

### Information sur les marchés publics et avenants conclus

Par délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/197), le Conseil Départemental a décidé que la Commission Permanente serait informée mensuellement de la passation des marchés publics, accords-cadres et avenants à ces contrats.

La Commission Permanente prend acte de l'information faite par le président relative à 170 marchés publics, figurant dans le tableau joint en annexe, conclus par le Département du Bas-Rhin entre le 17/12/2017 et le 20/03/2018.

Les documents relatifs aux marchés énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération sont tenus à la disposition des membres de la Commission Permanente par le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et les services compétents.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Olivier BITZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Marie-Paule LEHMANN, absents, ainsi que M. Yves LE TALLEC, quittant définitivement la salle à 9 H 59.*

N° CP/2018/182 - 00000 - Administration générale

### Proposition de cession de véhicules et matériels gérés par le Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du retour d'affectation des biens figurant en annexe 1 du budget du SPVBR vers le budget principal ;
- décide de la vente des véhicules et matériels, par le budget propriétaire des biens (budget principal ou budget du SPVBR) conformément à l'annexe 2 jointe à la délibération ;
- décide que le produit de ces ventes fera l'objet d'une subvention de fonctionnement entre le budget principal et le budget annexe du SPVBR.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/183 - 01000 - *Gestion financière*

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère - HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Batigère Nord - Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 540 300 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à la présente délibération destiné à financer l'opération de construction de 29 logements situés Eco quartier Thurot à Haguenau ;
- approuve les termes du projet de convention ;
- autorise son président à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/184 - 01000 - *Gestion financière*

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - CIPA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accorde la garantie du Département à la société Compagnie Immobilière de Procvivis Alsace (CIPA) pour un emprunt d'un montant de 670 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) correspondant à un prêt social location-accession (PSLA) et destiné à financer la construction de 5 logements situés Rue de la Poudrière, Résidence Le Clos des Remparts à Wissembourg.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

Durée totale du prêt : 6 ans

Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,80 %

Phase locative (4 ans maximum) :

taux fixe : 1 %

Conditions de financement de l'accédant à la levée d'option :

- . absence de taux maximum garanti ; cependant le locataire accédant bénéficiera des meilleures conditions de prêt particuliers du Crédit Coopératif à la date de la levée d'option.

#### Phase de remboursement

- . amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.
- . paiement des échéances : trimestriel

#### Autres conditions :

- . commission de non utilisation /dédit : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.
- . remboursement anticipé du prêt : pas d'indemnité pour un remboursement anticipé total ou partiel lié à la levée d'option pendant la phase locative prévue. Dans tous les autres cas : 3 % du capital remboursé par anticipation.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la société Compagnie Immobilière de Procivis Alsace (CIPA) devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

Au cas où l'organismes susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/185 - 01000 - *Gestion financière*

### **Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'EHPAD de Wasselonne à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 000 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) au titre du contrat de Prêt n° LBP-0003797 contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer des travaux de restructuration de l'établissement à Wasselonne ;

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- . montant : 2 000 000 €
- . durée : 20 ans et 1 mois
- . taux d'intérêt: taux fixe de 1,49 % l'an
- . périodicité des échéances : trimestrielle

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Au titre de la contre garantie, l'EHPAD de Wasselonne devra s'engager par convention à inscrire chaque année au budget, en dépenses obligatoires, un montant suffisant pour assurer en priorité le remboursement des échéances.

Le Département accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans l'avenant à la convention, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt ou de l'acte de cautionnement par le Président du Conseil Départemental ;

- décide d'accorder la garantie du Département à l'association Bartischgut à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 2 500 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt). Ces deux prêts contractés auprès du Crédit Mutuel correspondent à un emprunt de 1 300 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel Meinau Canardière et un emprunt de 1 200 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel Geispolsheim et destinés à financer des travaux de rénovation de la Maison de retraite Bartischgut située à Strasbourg ;

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

- . montant : 1 300 000 €
- . durée : 25 ans
- . taux d'intérêt : 1,66 % fixe

- . modalités de remboursement : échéances trimestrielles, amortissement simple, terme constant
- . montant : 1 200 000 €
- . durée : 25 ans
- . taux d'intérêt : 1,66 % fixe
- . modalités de remboursement : échéances trimestrielles, amortissement simple, terme constant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Au titre de la contre garantie, l'association Bartschgut devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Strasbourg, section ET n° 334/111 et n° 337/44. Dans le cas où toute diligence n'aurait pas été faite pour mener à bien ces démarches, la garantie du Département deviendra caduque.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention, jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt ou de l'acte de cautionnement par le président du Conseil Départemental ;

- décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Alsace (AFTC Alsace) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt renégocié d'un montant de 282 863,75 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer des travaux d'aménagement de l'Accueil de Jour situé 10 avenue Achille Baumann à Illkirch Graffenstaden.

Les caractéristiques financières du nouvel emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- . montant : 282 863,75 €
- . durée : 140 mois
- . taux d'intérêt : 1,65 % l'an fixe
- . échéances : mensuelles
- . mode d'amortissement du capital : progressif par échéances constantes
- . période de mobilisation des fonds : jusqu'au 5 mai 2018.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans l'avenant à la convention, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt ou de l'acte de cautionnement par le Président du Conseil Départemental ;

- décide de la radiation de la restriction au droit de disposer grevant la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Belmont, 136 chemin des Champs des Prés section 6 n° 89 (issue de la réunion des parcelles cadastrées section A n°530/442, n°443p, n° 596/444, n° 446 et n° 600/445) à la demande de l'AGR, respectivement du Comité Régional Fédération Sportive et Culturelle de France du Grand Est, suite à une opération de fusion – création ;
- approuve par ailleurs les projets de conventions et d'avenant à la convention et autorise son président à les signer ainsi que tous les documents et contrats de prêts établis en ces affaires et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Olivier BITZ, Madame Chantal JEANPERT, Madame Marie-Paule LEHMANN et M. Yves LE TALLEC, absents.*

**N° CP/2018/187   -   06030 - Manifestations, réceptions et évènements**

**Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public - FLAREP (Strasbourg, du 20 au 24 octobre 2018) d'un montant de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY), Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Olivier BITZ, M. Yves LE TALLEC, absents.*

**N° CP/2018/186    -   05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes et instances figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/188    -   60520 - Subventions diverses**

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 850 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 14 550 € ;
- Enveloppe départementale : 16 300 €.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 116** : Parc naturel régional des Vosges du Nord - Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et le SYCOPARC :

Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, membre du bureau syndical et représentante de Commune, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 118** : Fonds de solidarité communale - Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale :

Mme Stéphanie KOCHERT, maire de la Commune de Climbach, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

**Rapport n° 119** : Fonds de développement local - Contrat Départemental - Territoire Sud - Fonds d'Attractivité et de Développement Projet de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat :

*Une annexe modificative au rapport a été remise sur table.*

M. Marcel BAUER, maire de la Commune de Sélestat et président de la Communauté de Communes de Sélestat, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 133** : Laboratoire départemental d'analyses – Santé animale – Proposition d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département, l'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace et la Fédération des Industries d'Alsace :

*Ce rapport a fait l'objet d'un projet de délibéré modifié, remis sur table.*

- **Rapport n° 134** : Gestion de l'eau - Propositions de projets de Conventions SATESA/MDMO à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

M. Denis HOMMEL, membre du Comité de Bassin Rhin-Meuse au titre du SDEA, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 135** : Engagement des jeunes - Proposition d'engagement du Département en faveur de l'accueil de jeunes en service civique :

*Ce rapport a fait l'objet d'un projet de délibéré modifié, remis sur table.*



- **Rapport n° 136** : *Bilinguisme - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes associatives bilingues des écoles de son réseau* :

Mme Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY), Mme Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport n° 137** : *Bilinguisme - Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle et d'approbation d'un projet de convention financière* :

Mme Michèle ESCHLIMANN et M. Sébastien ZAEGEL, membres du Comité de direction de l'OLCA, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 139** : *Autres actions éducatives et de formation - Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle* :

Mme Nathalie ERNST signale une erreur matérielle dans le corps de ce rapport. A la place de l'action 19 "Classes de découverte – collège", il convient de lire l'action 20 "Classes de découverte – collège".

- **Rapport n° 145** : *Création et diffusion culturelles - Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions dans le domaine de la diffusion culturelle* :

Mme Alfonsa ALFANO, Conseillère municipale de la Commune d'ILLKIRCH-GRAFENSTADEN, M. Marcel BAUER, Maire de la Commune de Sélestat, M. Rémi BERTRAND, Vice-président du SYCOPARC/PNRVN, M. Thierry CARBIENER et Mme Nathalie HOLDERITH-WEISS, membres du bureau syndical de ce même organisme, ainsi que M. Marc SENE, membre du Conseil d'administration du CIP La Grange aux paysages", ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 146** : *Enseignement et transmission artistiques - Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières et d'objectifs dans le domaine de la transmission artistique* :

Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, présidente de l'ADIAM 67 et M. Marc SENE, membre du Conseil d'administration du CIP La Grange aux paysages", ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 150** : *Création extension et réhabilitation des établissements et équipements - Proposition d'attribution d'une subvention en faveur d'une opération d'investissement d'EHPAD et d'approbation du projet de convention y afférent* :

M. Thierry CARBIENER informe l'assemblée que le championnat de France de football des sapeurs-pompiers se déroulera les 8 et 9 juin 2018 à Haguenau. L'inauguration de cette manifestation se tiendra le jeudi 7 juin 2018. Il précise que cet événement n'est pas financé par le Département mais par des sponsors extérieurs.

- **Rapport n° 152** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie* :

M. Jean-Louis HOERLE, président de l'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY et Mme Michèle ESCHLIMANN, membres du conseil d'administration de ce même organisme, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, également membre de cette même instance et présidente de la CAO, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 159** : *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - Financement 2017 des services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs* :

*Une annexe modificative au rapport a été remise sur table.*

- **Rapport n° 160** : *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - Proposition d'attribution de subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions* :

M. Etienne BURGER, membre du Conseil d'administration de l'UDAF, au titre du CSF, ne prend pas part aux débats ni aux votes de ces deux rapports.

- **Rapport n° 164** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social – PDH - Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat situées à GEUDERTHEIM* :

Monsieur Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration de PROCIVIS Alsace pour la Société Pierres et Territoires de France Alsace, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 166** : *Autres opérations pour l'aide à la pierre - PDH - Proposition de financement et d'approbation de projets de conventions financières pour l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire d'action Nord du Bas-Rhin* :

Monsieur Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration de Procivis Alsace, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 171** : *Modernisation du réseau routier - Proposition de cession foncière à HAGUENAU* :

M. André ERBS, adjoint au maire de la Ville de Haguenau, en charge de l'Aménagement du territoire, de la politique foncière, de l'urbanisme, des mobilités, des grands projet et des taxis, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 180** : Location - Proposition de renouvellement d'un projet de convention de location de locaux à l'ADIRA :

M. BIERRY laisse la présidence à Mme LEHMANN, sort de la salle, ne prend pas part débat et ne participe pas au vote de ce rapport.

M. Frédéric BIERRY, président de l'ADIRA, MM. Rémi BERTRAND, Etienne BURGER et Jean-Philippe MAURER, membres titulaires du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ne au vote de ce rapport.

M. BIERRY rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

- **Rapport n° 181** : Administration générale - Information sur les marchés publics et avenants conclus :

*Ce rapport a fait l'objet d'un projet de délibéré modifié, remis sur table.*

- **Rapport n° 183** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère – HAGUENAU :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, membre du Conseil d'administration de la Société HLM Batigère Nord Est, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 184** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction – CIPA :

M. Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration de la Société HLM Batigère Nord Est, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 185** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers :

Mme Michèle ESCHLIMANN, présidente de l'EHPAD de Wasselonne, M. Thierry CARBIENER, Mmes Chantal JEANPERT et Marie-LEHMANN, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 186** : Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes :

*Un rapport modificatif et son annexe, ont été remis sur table.*

MM. Rémi BERTRAND, Etienne BURGER, Paul HEINTZ, Denis HOMMEL, Jean-Philippe MAURER, Philippe MEYER, Yves SUBLON et Sébastien ZAEGEL, ainsi que Mmes Michèle ESCHLIMANN, Marie-Paule LEHMANN, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Frédérique MOZZICONACCI, Laurence MULLER-BRONN et Françoise PFERSDORFF, concernés par les désignations, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 187** : Manifestations, réceptions et évènements - Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations :

Un rapport modificatif a été remis sur table.

#### ✧ CALENDRIER

Le Conseil Départemental se réunira en **Séance Plénière le lundi 25 juin 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 9 juillet 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

\*  
\*   \*  
\*

La séance est levée à 10 h 02.

Le Président,



Frédéric BIERRY

#### CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) > rubrique "Le Conseil Départemental".